

# Process de validation et d'accompagnement VAE 2011

A propos de la VAE à SUPINFO :

Certification visée : Expert en Informatique et Systèmes d'Information,  
**titre SUPINFO certifié au niveau I** (Bac+5, Master, Ingénieur)  
et enregistré par l'Etat au RNCP

**Organisme certificateur : Ecole Supérieure d'Informatique - SUPINFO**

Responsable de la VAE : Marie-Christine FREND  
+33 (0)1 53 35 97 00 – [marie-christine.frendo@supinfo.com](mailto:marie-christine.frendo@supinfo.com)



# SOMMAIRE

<b>1. LES 5 ÉTAPES DE LA VAE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. INFORMATION, CONSEIL</b> .....	<b>3</b>
2.1. OU TROUVER DES INFORMATIONS.....	3
2.2. LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT .....	3
<b>3. DEMANDE DE RECEVABILITE</b> .....	<b>4</b>
3.1. PROCESSUS D'INSCRIPTION.....	4
3.2. COMMENT CALCULER SON TEMPS D'ACTIVITE ? .....	4
<b>4. VALIDATION PAR LE JURY</b> .....	<b>5</b>
4.1. MODALITES DE VALIDATION.....	5
4.2. REGLES DE CERTIFICATION .....	5
4.3. FORMALISATION DE LA VALIDATION.....	5
<b>5. DEUXIEME PASSAGE DEVANT LE JURY (ET SUIVANTS SI NECESSAIRE)</b> .....	<b>6</b>
<b>6. MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT (PRESTATION FACULTATIVE)</b> .....	<b>6</b>
<b>7. SUIVI EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE (PRESTATION FACULTATIVE)</b> .....	<b>6</b>



### 1. Les 5 étapes de la VAE



### 2. Information, conseil

#### 2.1. Où trouver des informations

Vous trouverez les informations relatives à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) SUPINFO sur notre site internet : <http://www.supinfo.com/VAE>. Si suite à la lecture de ce documents et des articles présents sur notre site web vous avez des questions vous pouvez les adresser à Marie-Christine FRENDO, responsable de la VAE à SUPINFO par mail : [marie-christine.frendo@supinfo.com](mailto:marie-christine.frendo@supinfo.com) ou par téléphone : +33 (0)1 53 35 97 00.

#### 2.2. Les possibilités de financement

<b>Financements possibles</b>	Plan de formation de l'entreprise, DIF Période de professionnalisation (24 mois) Mobilisation de fonds public par les OPCA	
Dépenses non imputables	information, conseil VAE - demande de recevabilité	
Dépenses imputables	Accompagnement (facultatif) Validation par le jury	Suivi post VAE (facultatif)
Frais pris en compte par le financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>coût du prestataire accompagnateur,</li> <li>frais d'inscription à la validation et à l'organisation du jury</li> <li>frais d'hébergement et de transport</li> <li>rémunération du salarié dans la limite de 24 heures sur toute la démarche VAE</li> </ul>	<i>En cas de validation partielle, un parcours de formation complémentaire sera éventuellement défini pour permettre au candidat d'acquérir les compétences manquantes.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>coûts pédagogiques</li> <li>rémunérations</li> <li>frais de transport et d'hébergement</li> </ul>
Pièces justificatives pour la demande de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>convention tripartite</li> <li>programme détaillant chaque prestation</li> <li>attestation de présence du salarié et du prestataire mentionnant le nombre d'heures réalisées</li> <li>le cas échéant, convocation du candidat à l'entretien devant le jury</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>convention de formation ou facture équivalente</li> <li>attestation de présence</li> <li>programme de formation</li> <li>factures</li> </ul>

### 3. Demande de recevabilité

#### 3.1. Processus d'inscription

- A lire absolument avant de déposer votre dossier de recevabilité : <http://www.supinfo.com/AideVAE>
- Inscription en ligne sur le site des admissions de SUPINFO : <http://enrolment.supinfo.com>

Rappel : Voici un extrait des pièces justificatives à joindre à votre dossier :

- votre photo d'identité
- votre pièce d'identité
- un CV détaillé voir annexe 1\*
- votre diplôme et/ou attestation de formation
- la grille d'autoévaluation sur les compétences acquises par votre expérience selon le modèle fourni en annexe 2\*
- l'attestation sur l'honneur fournie en annexe 3\*
- une lettre de motivation précisant votre implication dans ce projet et vos objectifs d'orientation professionnelle.

\* annexes disponibles sur <http://www.supinfo.com/AideVAE>

Activité salariée	Bulletins de salaires ou attestations d'employeur
Activité non salariée	Déclarations fiscales Déclarations urssaf Extrait Kbis
Activité bénévole	Attestation signée par 2 personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature
Activité volontaire	Attestation de l'organisme employeur Contrat de volontariat associatif

- Examen du dossier de recevabilité pour vérifier les 3 ans d'expérience, apprécier le pré positionnement du candidat par rapport au référentiel ainsi que la pertinence de la VAE par rapport à son parcours professionnel
- Décision du jury rendue au candidat par écrit

#### 3.2. Comment calculer son temps d'activité ?

Vous devez justifier d'un volume horaire équivalent à 2400 heures d'activité sur une durée minimum de 36 mois cumulés.

Si vous cumulez 3000 heures sur 2 ans, votre dossier n'est pas recevable.

Si vous totalisez 2700 heures sur 38 mois même non consécutifs, votre demande est recevable.

Chaque heure d'activité compte 1 heure.

Chaque mois d'activité compte 1 mois même si vous avez eu plusieurs activités bénévoles et professionnelles pendant le même mois.

Exemple :

Janvier 2010, vous avez eu 2 activités,

- l'une de 70 heures
- l'autre de 70 heures

Février 2010, vous avez eu une activité

- de 120 heures



Mars 2010 vous avez eu deux activités

- L'une de 50 heures
- L'autre de 50 heures

Avril 2010 vous n'avez pas eu d'activité

- 0 heure

Mai 2010 vous avez eu une activité

- de 60 heures

Total de vos heures d'activités :  $70+70+120+50+50+60 = 370$  heures

Total de vos mois d'activité : janvier + février + mars + mai = 4mois

## 4. Validation par le jury

**Objectif** : assurer l'organisation du jury VAE et la validation des acquis de l'expérience du candidat par le jury.

**Coût** : 2490 € HT soit 2978 € TTC

Le jury de validation est composé de 4 membres à minima:

- un représentant de la Direction Générale SUPINFO
- un des membres du corps professoral de SUPINFO
- un professionnel des technologies de l'information et de la communication
- un titulaire de la certification visée

Le jury se réunit 4 fois par an (1 jury par trimestre).

### 4.1. Modalités de validation

La validation s'effectue après :

- étude du dossier de validation qui contient un descriptif d'activités exercées correspondantes au référentiel de compétences, et un portefeuille de preuves.
- un entretien avec un jury de validation en appui du dossier de validation

### 4.2. Règles de certification

Pour assurer une validation totale de la certification, le candidat devra :

- valider chacun des 4 blocs de compétences du référentiel RNCP
- justifier du TOEIC avec 750 points, en cours de validité (moins de 2 ans). Le passage du TOEIC est à l'initiative et à la charge du candidat.

### 4.3. Formalisation de la validation

- Convocation du candidat à l'entretien devant le jury
- Entretien avec le candidat
- Décision du jury

En cas de validation partielle :

- préconisation de parcours de formation
- et/ou préconisation de nouvelles expériences professionnelles à mettre en œuvre pour acquérir les connaissances, aptitudes et compétences manquantes

En cas de certification totale, remise de la certification visée



### 5. Deuxième passage devant le jury (et suivants si nécessaire)

**Coût** : 1 490 € HT soit 1782,04 € TTC

En cas de validation partielle déclarée par le jury, et jusqu'à la validation totale des compétences, tout candidat devra se représenter devant le jury VAE pour défendre les compétences non validées et ce dans un délai maximum de 5 ans.

### 6. Modalités de l'accompagnement (prestation facultative)

**Coût** de l'accompagnement : 1490 € HT soit 1782,04 € TTC

**Objectifs** : apporter une aide méthodologique au candidat pour :

- constituer le dossier de validation
- faire la preuve qu'il a acquis des compétences au cours de ses différentes activités
- expliciter ses expériences professionnelles, les mettre en relation avec le référentiel
- préparer l'épreuve d'entretien avec le jury

**Durée de l'accompagnement** : 24 heures de formation sur une durée de 12 mois maximum et de 3 mois minimum

**Formalisation de l'accompagnement** : une attestation de suivi des modules distantiels sera fournie, signée et tamponnée par l'organisme accompagnateur du candidat.

**L'accompagnement de 24 heures comprend** :

- Formation à distance intégrant un système de suivi des actions de formation et attesté par feuille de présence.
  - comment gérer son projet VAE ?*
  - comment gérer son temps et son stress pour la réalisation de son projet VAE ?*
  - comment repérer ses compétences et en faire un diagnostic en rapport avec le référentiel RNCP ?*
  - comment se préparer à l'oral à l'entretien de validation anglais*
- Process de suivi : la plateforme intègre un outil de suivi sur les temps passés sur chaque module, un outil de suivi sur la réalisation des tests, une assistance personnalisée sur le contenu.
- Tests d'autoévaluation, de positionnement : mise à disposition de tests d'auto évaluation des compétences techniques et des compétences managériales
- Guide méthodologique : mise à disposition d'un guide méthodologique pour constituer le dossier de VAE et se préparer l'entretien de VAE
- Coaching asynchrone par téléphone et mail, attesté par feuille de présence (3 heures)

Une fois prêt, le candidat devra manifester sa décision de se présenter devant le jury de validation, une convocation lui sera envoyée pour le prochain jury.



### 7. Suivi en cas de validation partielle (prestation facultative)

**Objectif** : accompagner le candidat dans les parcours de formation

**Contenu des parcours de formation** : les contenus prescrits seront totalement personnalisés et pourront comprendre plusieurs modules différents. Le candidat aura le choix, selon les modules, entre :

- suivre la formation en e-Learning
- suivre la formation sur l'un des campus SUPINFO
- suivre la formation au SUPINFO TRAINING CENTER

Tout candidat VAE, ayant passé une première validation devant le jury bénéficiera d'une **remise de 20%** sur les parcours prescrits qu'il déciderait de suivre par l'intermédiaire du SUPINFO TRAINING CENTER ou en SUPINFO e-Learning. Cette offre est valable uniquement pour les parcours prescrits pendant la première année qui suit le jury de validation. Pour en bénéficier, le candidat devra justifier de son passage devant le jury de VAE par la présentation du procès verbal du jury.

